

FORMULAIRE À RETOURNER À :

Région Hauts-de-France
Direction des transports scolaires et interurbains - département Pas-de-Calais
7, rue du 19 mars 1962 - CS20942 - 62000 ARRAS
<http://transports.hautsdefrance.fr>

CADRE RÉSERVÉ À LA FAMILLE

ÉLÈVE :

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : F ou M

Besoin d'un second transport du fait d'une résidence alternée : formuler une demande par parent.

Date d'effet de l'allocation pour l'année scolaire en cours : / /

Pour le parcours de : à :

Si interne, lieu d'hébergement durant la semaine, adresse exacte :

REPRÉSENTANT LEGAL DE L'ÉLÈVE

Père : Mère : Autre :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Adresse mail :

Téléphone mobile : Téléphone domicile :

Date : / / Signature :

JOINDRE IMPERATIVEMENT VOS COORDONNEES BANCAIRES

IBAN :

(à coller ou agraffer dans la présente rubrique)

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Classe : Diplôme préparé :

Spécialité : Langues étudiées :

Régime de l'élève : INTERNE DEMI-PENSIONNAIRE OU EXTERNE

Observations :

Date et cachet de l'établissement :

INFORMATIONS PRATIQUES

CONDITIONS D'OCTROI DE L'ALLOCATION TRANSPORT SCOLAIRE :

- Fréquenter un établissement scolaire public ou privé sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale ou de l'Agriculture
- Fréquenter l'établissement de secteur ou à défaut le plus proche du domicile dispensant l'enseignement recherché, situé toutefois à plus de 3 km.
- De plus, concernant les élèves externes ou demi-pensionnaires : être domiciliés à plus de 3 km du point de ramassage scolaire le plus proche.

VERSEMENT DE L'ALLOCATION

Lorsque l'allocation de transport pour de votre enfant est accordée par la Région Hauts-de-France, celle-ci est versée à la fin de chaque trimestre.

Elle est calculée à partir d'un forfait kilométrique de 0,11 €/km, appliqué :

- à la distance séparant les communes de domicile et de scolarisation, à raison d'un aller/retour hebdomadaire pour un élève interne,
- à la distance séparant la commune de domicile et le point de ramassage le plus proche, à raison d'un aller/retour journalier pour un élève externe ou demi-pensionnaire.

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé dont les finalités sont la gestion des droits des usagers des transports scolaires et la gestion des services de transports. Tous les champs sont obligatoires. À défaut d'être complètement renseignées, les demandes ne pourront être instruites par les services régionaux.

Conformément au Règlement général sur la protection des données et à la loi "Informatique et libertés", vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données (DPO) de la Région Hauts-de-France dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse <https://www.hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes/>.

Le détail des spécificités du traitement est consultable sur <http://transports.hautsdefrance.fr/politique-de-confidentialite/>